

Concertation préalable du public sur le projet de champ captant des Landes du Médoc

AUDIENCES PUBLIQUES

2 décembre 2021 – Saumos, Bordeaux



Deux audiences publiques étaient organisées le 2 décembre à Saumos le matin et au siège de Bordeaux Métropole l'après-midi.

Les intervenants disposaient chacun de 15 minutes pour développer leur point de vue sur le projet de champ captant. Leurs interventions ont été intégralement enregistrées en vidéo et peuvent être visualisées via le lien suivant : <https://www.youtube.com/channel/UCxOagz1FPdaULhKQHFPGBew>

Michel ROBERT, président de l'Association pour le maintien de l'activité forestière en Médoc (AMAF Médoc), justifie son opposition très ferme par les menaces que le projet représente pour la forêt et la biodiversité. Il craint que les sylviculteurs, déjà affaiblis par les tempêtes, les attaques d'insectes et la croissance des risques d'incendies, ne subissent un nouvel impact car, à ses yeux, les études du BRGM et de l'INRAE ne sont pas suffisamment fiables avec des modèles inadaptés et simplifiés.

Jean-Jacques MAURIN, président de la DFCI du Temple, souligne le gaspillage de l'eau sur l'aire métropolitaine et se demande s'il pourrait être jugulé avant d'engager le projet de champ captant. De plus, à son avis, le risque incendie serait accru, conséquence des rabattements de nappes qui pourraient engendrer le champ captant.

Jean PERAGALLO, président de la DFCI Saumos, se réfère aux zones de dépérissement des feuillus, chênes et pins constatées le long du cours d'eau de l'Eyron. Une relation de ces mortalités avec la variation de niveau de la nappe phréatique est établie après 7 années de suivi mensuel de l'eau forestière. Le stress hydrique des arbres, provoqué par un drainage excessif en serait la cause.

Selon lui, cela pourrait préfigurer ce qui pourrait se passer si la nappe phréatique subissait les effets du champ captant et, faute d'assurances à ce stade, il évoque le « principe de précaution ».

Didier DEYRES, vice-président de la DFCI du Porge et 1^{er} adjoint au Maire du Porge, chargé de la forêt et de l'environnement, est très préoccupé par l'impact du projet de champ captant sur la biodiversité et s'interroge, comment pourra-t-on apprécier ces impacts sur plus de 10 000 Ha, notamment sur le dessèchement de la couche superficielle. Il pense d'ailleurs qu'il sera de toute façon très difficile de les compenser.

Il souhaite aussi connaître les alternatives prévues si le projet n'aboutissait pas et souhaiterait savoir pourquoi l'étude du projet n'a pas été réalisée sur Saint Jean d'Illac à seulement 10 km de Bordeaux Métropole ! Enfin, il faudrait à son avis d'ores et déjà établir des conventions d'indemnisations avec les propriétaires et les communes concernées au cas où des impacts seraient constatés : une taxe pourrait leurs être reversé.

Intervenant au nom des associations ARC'EAU, TRANS'CUB et de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA), **Patrick du FAU de LAMOTHE** ne voit pas comment le projet présenté s'inscrit dans les besoins à 30 voire 50 ans du territoire métropolitain. Ce dernier connaissant un important développement démographique, il voudrait l'assurance que le projet ne puisse à terme dépasser les 10 millions de m³. Il pense d'ailleurs que ceux qui ont décidé à l'époque des forages dans l'éocène n'avaient pas idée que cela pourrait poser problème une cinquantaine d'années plus tard.

Enfin, il souligne que la séquence ERC («*Eviter, Réduire, Compenser*») est seulement évoquée dans le dossier de concertation sans être suffisamment développée, alors que l'on constate une plus grande consommation en moyenne par habitant sur le territoire de Bordeaux Métropole que sur le reste du département.

Patrick POINT, président de l'association Vive la Forêt, résume ainsi son intervention :

« *Seule la question du partage de la ressource entre les 24 communes qui puisent actuellement dans la nappe de l'oligocène littoral et le prélèvement de 10 Mm³ du projet porté par Bordeaux Métropole a été évoquée, avec trois messages :*

- *Le partage proposé est déséquilibré au détriment des communes littorales. Leurs besoins sont gravement sous-estimés et les projections de leurs prélèvements en 2030, dans le cadre du projet étaient dépassées dès 2016.*
- *La justification du volume de 10 Mm³ en termes de substitution à l'éocène centre est surdimensionnée. Le volume serait de l'ordre de 6 Mm³.*
- *Le contrat de substitution avec les bénéficiaires irréaliste dans les engagements contractuels des bénéficiaires.*

Chacun de ces messages est explicité dans la présentation effectuée lors de l'audience publique. »